

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-MONT**

- Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Curage de la lagune – demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- Changement fenêtres et portes d'un logement communal – subvention DETR
- Questions diverses

Séance du 30 janvier 2017

Nombre de membres			
Affectés au conseil municipal :	11	Date de la convocation :	23 janvier 2017
En exercice :	09	Date d'affichage :	23 janvier 2017
Présents ou représentés :	08		

L'an deux mil dix-sept et le trente janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric BERNARD

Étai(en)t présent(s) :

Messieurs Éric BERNARD, Christiane VION, Christophe PILLON, Michelle COTTET, Christian GUICHARD, Vincent GUILLOT, Adeline ROMAIRE, Nicole TOUBLANC.

Étai(en)t excusé(s) : Gérard CORDIER

Secrétaire de séance : Nicole TOUBLANC

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité par les membres présents.

01-2017 – Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-023 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-024, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant qu'il est créé entre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que cette commission est composée d'un représentant de chacun des conseils municipaux des Communes membres, soit 29 membres,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne BERNARD Eric, le représentant de la Commune au sein de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

02-2017 – Station d'épuration – curage de la lagune et plan d'épandage : demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le curage de boues de la lagune est à effectuer. Une bathymétrie a été effectuée le 14 juin 2016. Aussi, l'évacuation des boues, à prévoir sous forme d'épandage agricole, est à envisager dès maintenant.

Monsieur le Maire expose que les épandages de boues de station d'épuration sont subordonnés à une déclaration en Préfecture composée d'une étude préalable de plan d'épandage et d'un document d'incidences.

Monsieur le Maire a rencontré Madame MENEGON de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire le 24 janvier 2017.

Afin d'encadrer au mieux l'évacuation des boues, l'étude proposé par la Chambre d'Agriculture comprendrait les missions suivantes :

- Recherche d'agriculteurs
- Rencontre des agriculteurs favorables et recueil des données pour caractériser les exploitations agricoles,
- Identification des contraintes environnementales et aptitude des sols à l'épandage,
- Prélèvements de sol,
- Cartographie SIG du périmètre d'épandage,
- Rédaction et reproduction en 5 exemplaires du dossier de déclaration,
- Réunion avant travaux de curage et visite sur site pendant le curage,
- Dossier de bilan des épandages réalisé après curage à transmettre à la DDT.
- Analyses de sol
 - 1 avant épandage (chimique, granulométrique et éléments traces métalliques)
 - 1 après épandage (contrôle)
- Analyses de boues
 - 1 VA en cours de curage

Le coût de l'étude préliminaire au curage de la lagune s'élève à 2 619,80 € HT.

Une subvention de 50 % peut être octroyée par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide :

- De réaliser l'évacuation des boues de la lagune d'épuration des eaux usées, sous forme d'épandage agricole,
- D'engager une étude préalable aux épandages agricoles de boues d'épuration de la lagune du « Champ de Mont » par la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire,
- De solliciter une subvention de 50 % pour cette étude auprès de l'Agence de l'Eau,
- De charger Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation de cette opération.

03-2017 – DETR - Subvention changement fenêtres et portes dans un logement communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux remplacements de portes et fenêtres dans un logement communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce projet peut bénéficier de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR).

Il indique que le montant estimatif des travaux s'élève à 5 882 € HT.

Il propose de déposer une demande de subvention DETR 2017 au taux de 30 % auprès de l'Etat et présente le projet de plan de financement suivant :

- Subvention DETR	1 765 €
- Somme restant à la charge de la commune	4 117 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire ce projet au budget 2017 de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du conseil :

- Date pour le nettoyage de la salle sous le préau : 11 mars 2017 à 9 heures – Tous les élus sont invités à venir débarrasser et nettoyer la salle.
- Demande de rendez-vous à deux entreprises pour le déplacement de la stèle sur la place – Une troisième entreprise sera également contactée.
- Un premier devis concernant la réfection du parking a été reçu.
- Demande faite pour la renégociation du prêt relatif à la construction de la salle multi-activités à la Banque Populaire.
- Vidange fosse septique de la salle multi-activités demandée.
- Nettoyage de la salle multi-activités : 11 mars 2017 à 9 heures
- Devis signé pour 5 panneaux électoraux et une nouvelle urne avec compteur.

Levée de séance à 20 heures